

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la COFIN chargée d'étudier le

Préavis 2016-2021 / N° 15

Demande de crédit de construction complémentaire pour la rénovation et la transformation de l'ancienne Cure de Rolle en UAPE

La commission était composée de

Mesdames	Arlette Devaud Florence Fries, rapporteur pour ce préavis Valérie Schlup Mantzouranis
Messieurs	Michel Deruaz, Président Yves Guisolan Christian Hay, excusé Giorgio Micello Olivier Paley Thomas Rigolet

La commission a examiné ce préavis le 08.05.17. Madame la Municipale Monique Choulat Pugnale était présente et nous la remercions pour ses explications et les renseignements fournis suite aux questions diverses posées. Elle nous informe qu'elle a repris le dossier de son prédécesseur. Suite à un comité de pilotage, plusieurs modifications ont été souhaitées (selon description mentionnée dans le préavis).

Plusieurs commissaires s'étonnent que ces améliorations n'aient pas pu être évaluées d'avance, notamment pendant l'étude préliminaire effectuée (crédit d'études de Fr. 128'500.00), par exemple l'abattage d'un mur porteur ou la prise en considération d'un nombre maximum d'enfants dans l'UAPE. Néanmoins, la COFIN estime que ces travaux ont apporté une amélioration très positive de l'UAPE et la rendent conviviale et pratique. Elle touchera un nombre d'élèves supplémentaires, ce qui répond à une très forte demande de la population. La COFIN ne conteste donc pas la réalisation de ces travaux.

Madame Choulat Pugnale annonce que le prix du loyer est fixé par convention avec ENJEU. Il est de Fr. 6'618.00 par mois et est dégressif au fil des ans.

Le préavis municipal initial prévoyait des divers et imprévus pour un montant de CHF 49'000.00. En cours de travaux, le comité de pilotage a accepté des améliorations et des imprévus pour un montant de CHF 156'043.25. La différence entre ce qui était provisionné et ce qui a été dépensé se monte donc à CHF 107'043,25 qui font l'objet de cette demande de crédit complémentaire.

La différence entre le montant de CHF 81'423.75 mentionné par la Municipalité et celui de CHF 107'043.25 correspond au montant de CHF 25'619.50 nécessaire pour la pose de tuiles solaires. Ce montant, dont CHF 5'200.00 de subvention, a été comptabilisé sur les comptes 4100.4516.1 pour la subvention et 4100.3185 pour la dépense. Selon le chef de services ST, cette façon de procéder avait pour but d'éviter un dépassement de crédit.

La COFIN invite la Municipalité à plus de transparence et à proscrire, à l'avenir, de tels procédés.

Amendement

Au vu de ce qui précède, la COFIN propose à l'unanimité d'amender les conclusions du PM-N° 15 en adaptant le montant à celui qui a été réellement dépensé, soit CHF 107'043.25.

Conclusions

La COFIN avec 8 voix pour et 1 abstention vous demande de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2016-2021 / N°15 **amendé** de la Municipalité du 25 avril 2017, entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de construction complémentaire de Fr. 107'043.25 pour la réalisation des travaux de rénovation et de transformation de l'ancienne Cure de Rolle en UAPE
2. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses, et d'imputer cette somme au compte N° 3684.5030.2 » Rénovation et transformation de l'ancienne Cure de Rolle »
3. Ce crédit supplémentaire, à l'exception de Fr. 25'619.50 comptabilisés sur l'exercice 2015, vient s'ajouter au crédit octroyé par le préavis 2011-2016 / N° 44 dont l'amortissement est échelonné sur une période de 30 ans.

Au nom de la commission :

Le Président


Michel Deruaz

Rolle, le 7 juin 2017

Le Rapporteur


Florence Fries*